

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE MADIS DU VENDREDI 3 JUIN 2022

Présent(e)s :

AKJOUJ Imane, BELKOURA Lotfi, BOYER Rémi, BRISSET Stéphane, BUGNER Claire, CANCES Clément, CARON Jean, CASIEZ Géry, DEBUYSSCHERE Malika, LMIMOUNI Kamal, FOURNIER Isabelle, FRICAIN Emmanuel, HAMMADI Slim, JONVAL Maxime, JOURDAN Laetitia, KOEHL Ludovic, Stéphane LECOEUUCHE, LEFRANC Marc, LOISEL François, MACAIRE Ludovic, MARCHAND Lilian, MARINEL Cédric, MULLER Christophe, NICOL Olivier, OULD BOUAMAMA Belkacem, POPESCU-PAMPU Patrick, RODRIGUEZ Joaquim, ROUYVOY Romain, SELOSSE Hélène, SMETS Aurore, TAKI Abdelmajid, VIRELIZIER Alexis.

Excusé(e)s :

MAIDA Mylène (par procuration), DAVID Robert, PETIT Jimmy (par procuration), ZAJAC Martine.

Ordre du jour :

- Procédure de recrutement des doctorant(e)s à l'Université de Lille – H. Selosse, Cheffe du Service des Affaires Doctorales
- Inscrits 2021-2022
- Bilan 2022
- Enquête auprès des doctorant(e)s de l'école doctorale (ED) MADIS
- Renouvellement des bureaux de domaine
- Règlement intérieur
- Candidatures aux contrats doctoraux d'établissement
- Un CHERCHEUR : Une SOLUTION – F. Loisel, Chambre de Commerce et Industrie (CCI Grand Lille), Hauts-de-France
- Perspectives 2022-2023
- Calendrier 2022
- Questions diverses

9h10 – Début du conseil

Mr Macaire souhaite la bienvenue aux membres du conseil de l'ED MADIS et leur fait part de l'ordre du jour.

Les documents présentés lors de ce conseil du 3 juin 2022 sont téléchargeables sur le site internet de l'ED MADIS, rubrique Présentation, Comptes-rendus Conseil de l'ED : <https://edmadis.univ-lille.fr/presentation/comptes-rendus-et-reglement-interieur>

Mme Selosse présente la procédure de recrutement des doctorant(e)s à l'Université de Lille. Différents aspects pour un recrutement sont à prendre en compte, dont la mise en place d'un contrat de travail qui implique plusieurs services de l'Université de Lille (ULille), à savoir le Service des Affaires Doctorales (SAD), les Ressources Humaines (RH) et le Service Financier. Cette procédure doit faire l'objet d'une validation du contrôle de gestion. Un groupe de travail a été constitué afin de mettre en

place un processus qui, depuis 2 ans, est diffusé au mois de juillet auprès notamment de la direction des laboratoires et des écoles doctorales.

Pour le suivi du recrutement, une base de données est constituée et est accessible à tous les services, dont les ED. En effet, il est important de sécuriser le recrutement des doctorant(e)s.

Certains montages sont complexes notamment du fait de l'existence de plusieurs sources de financement et/ou plusieurs partenaires. Il est essentiel de savoir qui recrutera le (la) doctorant(e) afin d'identifier clairement l'employeur.

Si des financements impliquent un projet ANR ou un contrat européen, il faut dès le départ désigner qui sera l'employeur. Dans ce cas, c'est le porteur du projet ANR ou du contrat européen qui doit être désigné comme employeur sinon il sera impossible, par la suite, de procéder à des reversements.

Tout au long du processus, le Service des Affaires Doctorales (SAD) reste au service de tous pour répondre aux interrogations de chacun(e).

Autre point important, il convient de définir, dès le démarrage de la thèse, le type de recrutement à l'Université de Lille à savoir :

- Soit un Contrat doctoral : Durée de 3 ans.
Les crédits doivent être disponibles pour les 3 années (au 01/09/2022, le montant mensuel brut salarié est de 1975 euros, soit environ 2785 euros coût chargé pour ULille).
Le contrat de travail sera géré par le Service du Personnel Enseignants.
- Soit un Contrat à Durée Déterminée (CDD) BIATSS : Durée inférieure à 3 ans (exemple : dans le cadre d'une cotutelle, 18 mois financés par ULille et 18 mois financés par l'établissement partenaire de la cotutelle).
Si le CDD est inférieur à 13 mois, il faudra également prévoir 10% d'indemnité de fin de contrat.
Le contrat de travail sera géré par le Service du Personnel BIATSS.

Début juillet, le SAD transmettra la fiche de recrutement qui sera à leur renvoyer complétée par la direction du laboratoire ou son service administratif, ainsi que les formulaires RH à compléter par le ou la doctorant(e) et à renvoyer accompagnés des justificatifs soit au Service du Personnel RH Enseignants pour les contrats doctoraux, soit au Service du Personnel RH BIATSS pour les CDD BIATSS.

Pour les laboratoires en Zone à Régime Restrictif (ZRR), il faudra obligatoirement joindre l'accord (avis favorable) du Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD).

Il faudra également que les crédits soient ouverts et disponibles au moment du recrutement du ou de la doctorant(e).

Mr Ould Bouamama demande des précisions sur les thèses en cotutelle et souhaite savoir si le montant brut mensuel salarié de 1975 euros est-il obligatoire ? En effet, se pose la question pour certain(e)s doctorant(e)s étrangers(ères) venant avec leur bourse et dont la somme est parfois inférieure à ce montant.

Mme Selosse répond que, dans le cadre des contrats doctoraux, ULille finance 18 mois à hauteur de ce montant. Pour d'autres financements, comme les cotutelles bénéficiant d'un autre type de financement, il faudra vérifier les conditions auprès de l'ED de rattachement.

Mr Popescu-Pampu souhaite savoir s'il s'agit obligatoirement d'un contrat de travail et si le ou la doctorant(e) cotise à la retraite.

Mr Macaire informe que pour les financements en France, il s'agit obligatoirement d'un contrat de travail, ainsi, les bourses ne sont pas acceptées ; par conséquent, le ou la doctorant(e) cotise pour la retraite. Toutefois, pour les financements étrangers, les bourses sont acceptées ; le montant minimum est le SMIC.

9h35 - Candidatures aux contrats doctoraux

Des informations sur le tableau des candidatures sont données aux membres du conseil par Mr Macaire. Concernant le processus, les candidats ont déposé un dossier, puis les unités de recherche ont donné des avis et les bureaux de domaine les ont examinés. Cette année, pour la première fois, les candidats placés en rang 1 par les unités de recherche ont été auditionnés par les bureaux de domaine, ce qui a permis de conforter les avis et décisions.

Indications relatives à la nomenclature utilisée dans le tableau relatif aux candidatures aux contrats doctoraux :

- LP : Liste Principale, c'est-à-dire un candidat qui satisfait tous les critères du jury et qui a un financement.
- LC : Liste Complémentaire, c'est-à-dire un candidat qui satisfait les critères du jury mais sans financement.
- LC + un code : Candidat sur Liste Complémentaire sur un sujet fléché.
- LC + chiffre : Exemple LC1 : Candidat classé 1^{er} sur Liste Complémentaire en cas de désistement du candidat retenu sur Liste Principale pour le même sujet.

Les membres du conseil ont été destinataires d'un fichier intitulé Publipostage. Chaque fiche mentionne le domaine, le ou la directeur(trice) de thèse, le classement du laboratoire, le sujet, le financement prévu, le classement proposé par le bureau de domaine, le nom du ou de la candidat(e), le diplôme obtenu et le lieu d'obtention, la nationalité et l'avis du jury.

S'agissant des cofinancements CEMPI prévus, n'ayant pas encore de certitude quant à la disponibilité de ces financements, il a été décidé, au sein du bureau de l'ED MADIS, de sécuriser ces contrats doctoraux par des demi-financements ULille, pris sur les slots attribués à l'ED (12 slots attribués par ULille dont 10,5 sur le concours). Si ces cofinancements CEMPI venaient à être confirmés, cela permettra de dépiler les cofinancements ULille concernés.

Concernant le FSD, Mr Casiez informe que les demandes ont déjà démarré pour les candidat(e)s du laboratoire CRISAL car les délais peuvent être longs.

Mr Macaire mentionne qu'en cas de refus du FSD un(e) deuxième candidat(e) sera proposé(e).

Mr Casiez précise que si des réserves sont émises sur le FSD, des précautions sont à prendre. L'une des réserves la plus citée est la propriété intellectuelle. Dans ce cas, le laboratoire essaie de trouver des solutions en fonction des restrictions citées.

Mr Muller informe que, dans le contrat de travail, il est nécessaire de prévoir une clause sur la propriété intellectuelle.

Mr Macaire a constaté qu'au sein des unités de recherche, en raison du risque d'un FSD défavorable, il existe un phénomène d'auto-censure pour le choix des candidat(e)s en fonction par exemple de leur nationalité et/ou sujet de thèse.

Mr Ould Bouamama souligne les soucis de recrutement et suggère de mettre en place une convention pour les doctorant(e)s qui bénéficient d'une bourse étrangère. En outre, il a constaté un délai plus long avec les financements I-Site.

Mr Lefranc confirme que, pour les financements de l'I-Site, il existe un retard sur les décisions, lié au renouvellement de l'I-Site.

9h45 - Présentation des candidatures par la directrice et les directeurs des études doctorales (DED).
Mr Popescu-Pampu présente les candidatures pour la spécialité Mathématiques et leurs interactions, Mr Belkoura celles de l'Automatique, Génie Informatique et Traitement du Signal (AGITSI) et Mme Jourdan celles de l'Informatique et applications.

Mme Bugner souligne que pour certain(e)s candidat(e)s, il manque les lettres d'intention de cofinancement et rappelle que la date limite de transmission des documents est fixée au 6 juin 2022.

Mme Fournier indique que, pour les thèses labellisées, ULille complète toujours le pourcentage manquant de l'entreprise et ne se limite pas à 50%. Par exemple, si l'entreprise finance à hauteur de 30%, ULille complètera à 70%.

10h55 - Mr Macaire énumère les sujets Région n'ayant aucun(e) candidat(e).

11h05 – Vote des membres du conseil sur les candidatures aux contrats doctoraux : avis favorable à l'unanimité.

11h20 – Reprise du conseil après une pause de 15 mn

Mr Macaire présente un bilan des 252 doctorant(e)s inscrit(e)s pour l'année universitaire 2021-2022, notamment la répartition entre laboratoires, niveaux, spécialités, ainsi que les formations proposées par l'ED et celles prévues pour 2022-2023, etc... Les slides seront transmis aux membres du conseil.

Mr Cancès souhaite avoir une précision concernant les financements EPIC.

Mr Macaire répond qu'ils figurent dans les financements établissements – Région Hauts-de-France.

Mr Loisel souhaite connaître le temps estimé pour les formations.

Mr Macaire l'informe que, durant la thèse, un doctorant doit obtenir 60 crédits de formations doctorales, ce qui représente environ 120 heures.

Mr Macaire sensibilise les membres du conseil sur l'importance du financement de la Région pour les actions menées par le collège doctoral, et qu'à l'heure actuelle, la Région ne s'est pas prononcée pour 2023.

Mme Bugner répond qu'elle n'a pas connaissance de la décision car cela relève de la compétence du département Enseignement Supérieur et non du service Recherche.

11h45 - Présentation de l'enquête faite auprès des doctorant(e)s par la doctorante élue et les doctorants élus au conseil : Mme Akjouj, Mr Jonval, Mr Marinel, Mr Marchand (Mr Petit étant en mobilité à l'étranger).

Une réunion avait été organisée le 12 mai 2022 afin que les doctorant(e)s puissent faire un retour sur les formations, les comités de suivi individuel de thèse, les inscriptions et réinscriptions, la période covid, etc...

15 doctorant(e)s ont participé en présentiel et 5 autres en mathématiques ont également rempli un questionnaire et donné leur avis sur divers points.

Les points abordés sont les suivants :

- S'agissant des formations doctorales :

Il est souhaité des formations plus techniques, par exemples des cours de programmation en informatique en Python, des cours scientifiques avancés telles que les écoles thématiques ou écoles d'été. Des cours tels que le management, la gestion du stress, etc... sont disponibles mais il y a un problème de communication et d'accessibilité dans le catalogue.

Les doctorant(e)s souhaiteraient que leur soient proposées des formations du type « comment rédiger son manuscrit de thèse » mais également qu'il y ait davantage d'interdisciplinarité en ayant accès aux formations proposées par les autres écoles doctorales.

Mr Macaire répond que l'ED MADIS et l'ED ENGSYS ouvrent mutuellement toutes leurs formations et parfois certaines avec l'ED SMRE mais, malheureusement, pas avec d'autres ED.

Sur le site internet de l'ED MADIS, à la rubrique Pendant le doctorat, une liste des cours de masters ouverts aux doctorant(e)s, classés par domaine, est proposée.

Mr Caron demande quels sont les cours avancés ou écoles thématiques qui intéresseraient les doctorant(e)s.

Les membres élus indiquent que, pour chaque spécialité, il existe des écoles thématiques ou écoles d'été mais qu'ils n'en ont pas toujours connaissance. Ils souhaiteraient que les informations leur parviennent par différents canaux : unité de recherche et école doctorale.

Des doctorant(e)s aimeraient avoir plus de choix en cours de langues comme l'espagnol, l'allemand,... mais également des formations disciplinaires dispensées en langues étrangères.

Mr Macaire répond que l'école doctorale propose en liaison avec le Centre de Langues de l'Université de Lille (CLIL) des cours d'anglais pour communiquer car c'est cette langue qui est utilisée pour les publications scientifiques ou lors des conférences internationales ; trois niveaux sont proposés.

La possibilité de passer le TOEIC est offerte chaque année aux doctorants (cette année, 9 doctorant(e)s se sont inscrit(e)s).

Des cours de Français Langue Etrangère sont également proposés par le CLIL aux doctorant(e)s non francophones.

Concernant les autres langues, l'ED ne les propose pas mais il est possible d'obtenir des crédits de formations doctorales pour ce type de formation sur présentation des justificatifs.

Néanmoins, le CLIL propose des cours d'autres langues étrangères mais non pris en charge par l'ED : <https://clil.univ-lille.fr/delang/langues/>

Mr Ould Bouamama propose de se rapprocher des écoles d'ingénieurs car elles proposent des formations dans diverses langues étrangères pour communiquer mais qui ne sont pas disciplinaires.

- S'agissant des inscriptions en thèse :

Un manque de clarté dans les différentes étapes de l'inscription est souligné, et les interlocuteurs(trices) ne sont pas toujours clairement identifié(e)s.

Des doctorant(e)s rencontrent des difficultés avec l'interface ADUM et constatent qu'il n'y a pas de lien entre l'inscription pédagogique à l'ED et l'inscription administrative auprès de l'établissement. Ils souhaiteraient que toutes les démarches ne soient faites que sur une seule interface, ADUM.

Mr Macaire indique que pour la rentrée 2022, la dématérialisation des inscriptions pédagogiques sur ADUM pourra se faire dès la 1^{ère} année (les années précédentes, la dématérialisation ne concernaient que les réinscriptions à partir de la 2^{ème} année). L'Université de Lille a pour projet de dématérialiser l'inscription administrative sur ADUM en 2024. .

- S'agissant des Comités de Suivi Individuel de thèse (CSI) :

Les retours des doctorant(e)s sont très positifs : composition du jury, avis du ou de la doctorant(e) pris en compte, déroulement du comité. Par contre, les informations relatives au CSI pour la 1^{ère} année arrivent tardivement, ce qui engendre un délai très court pour préparer le rapport.

Mme Jourdan propose de revoir le calendrier et d'envoyer les informations, par exemple en avril, pour que les doctorant(e)s disposent davantage de temps pour rédiger leur rapport.

- S'agissant de la communication de l'ED :

15 doctorant(e)s ont indiqué qu'ils visitaient régulièrement le site internet de l'ED mais les élus reconnaissent que certain(e)s doctorant(e)s ne le font pas.

Ils suggèrent les améliorations suivantes : logigrammes, dates des CSI, informations sur les pré requis à la soutenance (nombre de crédits de formations doctorales, formation obligatoire sur l'éthique de la recherche), template pour le manuscrit de thèse, création d'un calendrier partagé des événements de l'ED.

- S'agissant de la période COVID :

Le COVID a eu une influence sur le travail des doctorant(e)s, notamment en raison de la solitude due au télétravail. L'avis sur l'ED par les doctorant(e)s pendant cette période est neutre. Ni proposition, ni réclamation ne sont formulées de la part des doctorant(e)s sur ce point.

- Propositions diverses des doctorants :

- Traduire intégralement en anglais le logigramme relatif à la procédure d'inscription pédagogique pour les doctorant(e)s non francophones car, actuellement, seule la partie les concernant est traduite en anglais ; les étapes relevant des directeurs(trices) de thèse, laboratoires ou école doctorale sont actuellement uniquement en français.

- Organiser une journée d'explication du processus d'inscription et avoir un contact de référence.

- Organiser des journées d'accueil.

- Sur ADUM, avoir un indice de complétude du dossier.

- Organiser des événements informels plus récurrents pour se rencontrer entre doctorant(e)s.

- Mettre en place un parrainage D3/D1 et organiser la journée des parrains/marraines.

- S'agissant de la D2Day

Les représentant(e)s élu(e)s des doctorant(e)s concluent leur retour d'enquête par des informations sur la D2Day. Cette journée est mise en place pour les doctorant(e)s en 2^{ème} année. Diverses présentations sont prévues par : l'ADSL, le Collège Doctoral qui présentera les compétences (COMPEDOC), Consulid qui fera une présentation orientée sur les sciences de la vie et de la terre, et le Service Commun de Documentation qui présentera les sciences ouvertes. Durant l'après-midi, 5 doctorant(e)s diplômé(e)s entre 2014 et 2021 en poste en entreprise ou dans des structures de recherche présenteront leur parcours.

Mr Macaire propose aux représentant(e)s élu(e)s des doctorant(e)s d'ouvrir la participation aux doctorant(e)s en 1^{ère} et 3^{ème} année car peu de doctorant(e)s en 2^{ème} se sont inscrit(e)s (14 actuellement). Les représentant(e)s donnent leur accord.

Mr Loisel présente le projet mené à la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille « Un chercheur : une solution » dans le cadre de l'insertion des docteur(e)s et doctorant(e)s en PME (Petites et Moyennes Entreprises) sur le territoire des Hauts-de-France (HdF). Ce projet bénéficie de l'aide de divers partenaires tels que la Région HdF, l'ISite LNE, la MEL, etc...

Les docteur(e)s et doctorant(e)s sont recruté(e)s dans les grandes et très grandes entreprises mais rarement dans les PME ; en effet, la majorité des chef(fe)s d'entreprise dans les PME ne sont pas titulaires d'un bac +5. L'innovation est pourtant très importante pour le développement des PME et le projet « Un chercheur : une solution » est une valeur ajoutée. Divers enjeux animent ce projet tels que l'innovation et la recherche-développement en PME HdF avec une priorité en recherche appliquée car, bien que la recherche fondamentale soit le point de départ vers une recherche appliquée, les PME souhaitent dès le départ une recherche appliquée. La valeur ajoutée et l'emploi des doctorant(e)s et docteur(e)s en PME dans les HdF, ainsi que la compétitivité des PME des HdF, font partie des enjeux importants.

Diverses actions de sensibilisation sont menées auprès des PME, des étudiant(e)s en M2, des doctorant(e)s et des unités de recherche universitaires.

L'une des étapes est qu'il faut acculturer les PME mais également les étudiant(e)s en Master 1 et Master 2, afin qu'ils intègrent la possibilité de faire un doctorat au sein d'une entreprise.

Il faut faire évoluer les mentalités dans les laboratoires car la temporalité y est différente de celle des entreprises.

Il faut rapprocher le monde de la recherche et le monde de l'entreprise. Pour cela, ce projet nécessite également l'aide des écoles doctorales pour promouvoir le dispositif auprès des unités de recherche, favoriser le nombre d'inscriptions de master en doctorat et assurer l'interface entre ces 2 mondes.

Des réunions sont également prévues avec des cabinets ministériels (comptes publics et enseignement supérieur) et d'autres partenaires économiques.

Mr Ould Bouamama souligne le problème de reconnaissance des compétences des doctorant(e)s en France, ce qui génère souvent leur départ vers d'autres pays tels que l'Allemagne ou la Belgique où le diplôme de doctorat y est mieux reconnu, et où la rémunération et la carrière y sont plus intéressantes. Il a relevé également le problème des élèves ingénieurs qui ne s'inscrivent pas en doctorat. En effet, les ingénieurs ne sont pas intéressés par le doctorat car, après 3 ans de thèse, ils ne récupèrent généralement pas la perte de salaire.

Mr Loisel propose de travailler plus en complémentarité entre les écoles d'ingénieurs et les écoles doctorales comme cela se fait déjà en Allemagne.

Mr Macaire indique qu'un programme gradué IKS de niveaux Master et Doctorat a nouvellement été mis en place.

Mr Caron confirme qu'en Belgique et en Allemagne, les docteur(e)s sont davantage reconnu(e)s qu'en France.

Mr Loisel interroge si, dans les très grandes entreprises, une surévaluation est prévue pour le ou la docteur(e) s'il ou elle fait son parcours au sein de l'entreprise, et si l'entreprise va le ou la valoriser en son sein.

Mr Ould Bouamama ajoute que l'image du doctorant ne sachant résoudre que des équations persiste dans les entreprises.

Mr Macaire aborde le sujet du règlement intérieur de l'ED. Une proposition est faite aux membres du conseil d'ajouter à l'article 8, relatif aux modules de formations doctorales, un texte complémentaire sur l'obligation de suivre une formation à la pédagogie pour les doctorant(e)s bénéficiant d'un avenant d'enseignement au contrat doctoral. Il a été constaté que sur les 75 doctorant(e)s SPI bénéficiaires d'un avenant d'enseignement en 2021-2022, seuls 10 avaient suivi une formation du parcours de formation enseignement du Collège Doctoral.

Mme Akjouj indique que l'école doctorale de mathématiques à l'Université Paris-Saclay attribue des crédits de formation doctorale aux doctorants qui enseignent.

Mr Macaire informe que l'ED MADIS ne le fait pas car l'HCERES n'est pas favorable à cette pratique.

Mme Akjouj ajoute que, parfois, les enseignements débutent en septembre alors que le contrat doctoral démarre en octobre et que les formations sur la pédagogie ont lieu bien après que les enseignements aient commencé. Des suggestions sont faites pour qu'il y ait des formations plus personnalisées car les doctorant(e)s ont besoin d'un accompagnement plus ciblé par rapport à leur discipline.

Mr Macaire prend note de ces points et il les transmettra au Collège Doctoral.

12h50 – Vote des membres du conseil sur l'ajout de la formation à la pédagogie à l'article 8 du règlement intérieur de l'ED MADIS : avis favorable, 4 abstentions.

Mr Cancès souhaite connaître le nombre de doctorant(e)s concerné(e)s ainsi que le volume d'heures de formation nécessaire.

Mr Macaire informe que ces éléments seront précisés ultérieurement.

Par ailleurs, Mr Macaire indique qu'une formation commune aux ED MADIS et ED ENGSYS sur l'encadrement des doctorant(e)s sera proposée en septembre 2022 aux jeunes HDR (habilités à diriger des recherches) et à celles et ceux qui passeront prochainement leur HDR. Il s'agit de la même formation que celle proposée par le collège doctoral mais plus ciblée aux spécialités des EDs MADIS et ENGSYS.

Mr Macaire remercie les membres du conseil pour leur présence et leur participation active.

12h55 – Fin du conseil.

Professeur Ludovic Macaire
Directeur de l'école doctorale MADIS